

Annonces de génétique bovine dans le « bulletin swissherdbook »

Directives

Notre régie des annonces, est à votre entière disposition pour vous conseiller en matière de publication d'annonces.

Prix

Les prix figurent sur les données médiatiques de notre régie des annonces :
Irene Heynen, Tel. +41 (0) 31 330 95 00, irene.heynen@schweizerbauer.ch

Directives pour la publication d'annonces de génétique bovine dans le « bulletin swissherdbook »

Les directives suivantes sont valables pour la publication d'annonces de génétique bovine dans le « bulletin swissherdbook » :

1. Seules les annonces pour les taureaux d'une race gérée par swissherdbook (p. ex. pas de Kiwi Cross).
2. Pour la représentation des valeurs d'élevage, les valeurs les plus récentes de swissherdbook doivent en règle générale être utilisées. Exceptionnellement, il est permis d'utiliser les valeurs d'élevage d'une autre organisation d'élevage reconnue, à condition que la source, la date de la mise en valeur et la base, la sûreté et l'unité de mesure soient indiquées. Ces exigences correspondent aux exigences minimales internationales fixées dans le cadre d'Interbull, la décision revient à swissherdbook.
3. Les annonces comprenant des informations ambiguës (par ex. « géniteur positif pour la protéine » si la valeur d'élevage pour la protéine est négative) ou avec des unités de mesure inusitées (par ex. lb.) doivent être refusées.
4. Les porteurs de tares héréditaires connus doivent être marqués en tant que tels.

Les valeurs d'élevage actuelles sont disponibles à tout moment sur le site Internet de swissherdbook ou sur demande. swissherdbook est à la disposition des distributeurs de génétique pour répondre à leurs questions éventuelles et pour les conseiller. swissherdbook se réserve de refuser les annonces de génétique bovine qui ne correspondent pas à ces directives.

2023-12-19/GEN/aba